

COMPTE RENDU REUNION DU 21 DÉCEMBRE 2016

Présents : ROUX Michel, RULLIER Claude, COURAUD Annie, PICHON Sébastien, BOLLÉE Marie-Magdeleine, GASSEN Isabelle, GENEAU Virginie, DAGRÉOU Karl, HORN Jean-Claude, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : GÉRARD Corinne, ARNAUDET Stéphane, BOUVARD David, DÉLIOT Magali

Absents : HARDY Françoise, SICOT Guy-Marie

M. HORN Jean-Claude a été désigné comme secrétaire de séance.

Mme GERARD Corinne a donné pouvoir à M. RULLIER Claude pour voter en son nom
M. ARNAUDET Stéphane a donné pouvoir à M. PICHON Sébastien pour voter en son nom
M. BOUVARD David a donné pouvoir à M. HORN Jean-Claude pour voter en son nom
Mme DÉLIOT Magali a donné pouvoir à M. ROUX Michel pour voter en son nom

Ouverture de la séance du Mercredi 21 décembre 2016 à 18H30.

1/ Dénonciation de la convention d'adhésion au groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Saintes afin de choisir un prestataire pour la surveillance médicale des personnels de la commune et conclusion d'un contrat de prestation avec l'A.P.A.S. :

Par délibération en date du 6/9/2016, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la commune au groupement de commande avec la CDA de Saintes pour le choix d'un prestataire de médecine professionnelle et préventive.

Seule une offre a été présentée en Commission d'Appel d'Offre. L'offre retenue prévoit des coûts de prestation plus élevés que notre contrat actuel avec l'A.P.A.S. :

- 1 296 ,00 € sur 3 ans au lieu de 806,40 € sur la base de la cotisation 2016.

L'A.P.A.S. est favorable à poursuivre le contrat actuel avec la commune, dans les mêmes conditions.

Le Conseil accepte à l'unanimité la dénonciation au groupement de commande avec la CDA de Saintes pour le choix d'un prestataire de médecine professionnelle et préventive.

Le Conseil décide à l'unanimité de conserver le contrat d'adhésion n° 29304 de surveillance médicale avec l'A.P.A.S.

* Divers

La séance est levée à 19H45.